



# LOI AGECE, QUELLES TRADUCTIONS SUR LE TERRAIN?

Clan 86 le 17/05/24

*Intervenants:*

*Christine MEDINA, cheffe de service prévention et valorisation des déchets à la CARA*

*Faical HEMARA, agent de sensibilisation et à la communication au tri des déchets, CCHS*



## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 310 millions de tonnes de déchets en 2020 (213 millions de tonnes pour le secteur de la construction, 64 millions de tonnes pour les activités économiques et 34 millions de tonnes pour les ménages)
- Un Français génère, en moyenne, 496 kg de déchets par an (le chiffre monte à 653 kg pour un néo aquitain!)
- Déchets d'activités économiques: 1,4 t/hab en France contre 3 t/hab pour la moyenne européenne



Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire= objectif de la loi AGEC

## LOI AGEC-PRÉSENTATION

- 5 axes :

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Mieux produire

- Plan national prévention déchets/plan régional:

- Réduire de 14 % de déchets en 2030 par rapport à 2010
- Augmenter la valorisation : 65 % de déchets valorisés sous forme de matière dès 2025
- Solution de tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024



## LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES FILÈRES REP

- **POUR INFORMATION/ RAPPEL** : Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchèterie ou en porte-à-porte. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.



Les déchets d'hôpitaux sont des déchets professionnels. Ils sortent de la compétence de la collectivité

- Les filières REP : un dispositif pour vous accompagner : les DASRI, les emballages...



## LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : AIDES ET ACCOMPAGNEMENT

- Les collectivités portent les programmes de réduction des déchets
- Rôle de sensibilisation et de conseils
- Visite terrain, diagnostic
- Attention, le professionnel reste responsable de son déchet jusqu'à son élimination
- ADEME/REGION : soutien financier et technique par le biais d'appel à projets.





## TÉMOIGNAGE DE M. HEMARA : ACTIONS MISES EN PLACE AU SEIN DES CENTRES HOSPITALIERS DE HAUTE SAINTONGE ET DES EHPAD



**AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?**

